

[Nouvelles modalités de rémunération des AESH](#) [1]

## **Décret n° 2021-1106 du 23 août 2021 modifiant le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap**

*Journal officiel lois et décrets* - N° 0196 du 24 août 2021

Ce décret instaure au bénéfice des AESH de nouvelles modalités de rémunération en référence à une grille indiciaire fixée par l'arrêté du 23 août 2021.

[Consulter le décret \(Légifrance\)](#) [2]

## **Arrêté du 23 août 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap**

*Journal officiel lois et décrets* - N° 0196 du 24 août 2021

Cet arrêté abroge l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des AESH et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [3]

### **Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/nouvelles-modalit%C3%A9s-de-r%C3%A9mun%C3%A9ration-des-aesh>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043957372>

[3] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043957391>